

Lettre d'information bimensuelle de l'ANM : Mai 2019

L'harmonie de la médiation

« En médiation, le médiateur est le chef d'orchestre tandis que les avocats sont les musiciens » déclarait, lors d'une médiation, Pauline D., avocat conseil.

On peut en effet comparer la médiation à un concert de musique de chambre, donné en confidentialité, concert où il est essentiel que médiateur et avocats sachent jouer harmonieusement leur partition, afin de susciter chez les participants la confiance et l'apaisement, prélude indispensable à toute recherche de consensus.

Quant au médiateur, il se doit d'être chef d'orchestre de cœur, d'« avoir la partition dans la tête », pour reprendre l'expression de Toscanini, et de « savoir abandonner la baguette pour ne pas gêner l'orchestre » selon Karajan.

Pour les avocats, comme pour le médiateur, il s'agit d'être subtilement à l'écoute. « La chose la plus importante en communication, c'est d'entendre ce qui n'est pas dit » ; c'est d'entendre ce que les protagonistes cherchent à dire et de leur donner accès à la parole. Alors seulement ceux-ci prendront conscience que « la médiation peut apporter un apaisement immédiat qu'aucune procédure à l'issue incertaine ne procurera jamais ».

Médiateur et avocats partenaires en harmonie : un subtil parfum de muguet en ce joli mois de mai !

Gabrielle Planès
Présidente d'honneur de l'ANM

La Lettre n° 09 de l'ANM est parue

Œuvre collective, la Lettre vous propose **20 contributions** sur des sujets diversifiés.

Avec le concours de **Médiations Plurielles**, association adhérente de l'ANM, **le CNAM** organise à Paris, le 17 mai, un colloque

Crises des institutions – dilemmes du tiers – questions de médiation

En partenariat avec l'ANM, le 22 mai, **la Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2** organise une

Journée d'études sur la JUSTICE RESTAURATIVE

Le Conseil départemental d'accès au droit de Moselle, l'ANM et d'autres associations de médiateurs organisent le 24 mai à la Faculté de droit de Metz la

Journée de l'accès au droit : La médiation pour l'entreprise

L'ANM vous offre la possibilité de poser votre candidature, pour devenir **médiateur près la Cour d'Appel de Paris**.

La liste de la Cour d'Appel de Paris est une liste nationale, **les inscriptions sont donc ouvertes à tous nos adhérents** résidant sur le territoire français.

Dernier délai : 15 mai
pour déposer votre dossier en complétant
le formulaire d'inscription

Au fil des heures, au fil des jours,
suivez notre actualité sur
TWITTER

FORMATION ANM :

- **Les outils de questionnement en médiation, atelier animé par Nicole BERNARD :**
Le 3 mai 2019 de 9h à 17h
- **La médiation administrative, formation animée par Laure SINGLA**
Les 7 et 8 juin de 9h à 17h
- **4 outils de de communication dont la CNV, formation animée par Catherine EMMANUEL**
Les 19, 20 et 21 septembre 2019 de 10h à 18h
- **Médiation préventive et médiation de projet, formation animée par Dominique MOREL**
Le 27 septembre 2019 de 9h à 17h
- **Médiation et systémie : L'apport des outils de modélisation en gestion des risques, formation animée par Arnaud STIMEC**
Le 7 octobre 2019 de 9h à 17h
- **Médiation et créativité, formation animée par Arnaud STIMEC**
Le 18 novembre 2019 de 9h à 17h

[Vous êtes intéressé par l'une de ces formations ?](#)
[Vous pouvez consulter les programmes et vous inscrire en cliquant ici](#)